

Modalités d'inscriptions pour 2019 - 2020

Madame, Monsieur,
Chers parents, chers élèves,

Merci de l'intérêt que vous portez à nos cours artistiques.

L'Académie est subventionnée par la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que par les Communes de Bastogne, Houffalize et Vaux-sur-Sûre. Sa structure et son organisation répondent à la législation de l'Enseignement Secondaire Artistique à Horaire Réduit (ESAHR).

Un partenariat avec le Centre Culturel existe pour le théâtre depuis 2017.

Deux documents sont joints à ce courrier :

- [Une fiche d'inscription officielle](#)
- [Les horaires des cours collectifs et complémentaires \(Musique, Danse et Théâtre\).](#)

1. Inscriptions / réinscriptions, paiement du droit d'inscription 2019-2020

Sauf situation exceptionnelle accordant la gratuité ou une diminution, les montants à payer sont les suivants :

- ADULTE : élève né avant le 15/10/2001 : **188 €** (Droit d'inscription)
- 12/17 ANS : élève né entre le 15/10/2001 et le 31/12/2007 inclus : **75 €** (D.I.)
- ENFANT : élève né après le 31/12/2007 : 50 € (asbl Académie)

Par Bancontact au secrétariat ou par virement au n° de compte suivant :

BE84 0000 0769 8059 - BIC : BPOTBEB1

En communication : nom et prénom de l'élève (ou des élèves)

>>> Le droit d'inscription n'est plus remboursable après le 30 septembre.

- La fiche d'inscription doit renseigner le numéro national.
>> Lors d'une nouvelle inscription : carte d'identité et présence nécessaire au secrétariat !
- Seules les réinscriptions peuvent nous être adressées par voie postale ou électronique.
>> Une fiche par élève, modèle à photocopier au besoin
- Merci de nous retourner la **fiche d'inscription** lisiblement complétée et **signée** au plus tard pour le 30 septembre 2019.
- **Le paiement du droit d'inscription doit être effectué avant le 1^{er} octobre 2019.**
L'inscription n'est validée qu'à la réception du droit d'inscription et des attestations éventuelles.
- Pour maintenir une priorité de professeur & d'horaire, les réinscriptions doivent nous parvenir au plus tard le samedi 7 septembre 2019.

Situations exceptionnelles : attestations à fournir impérativement avant le 30/9/19

- **Exemption (gratuité)** : pour le 3^{ème} enfant d'une même famille (le plus jeune), chômeur, handicapé, etc. (voir liste complète au recto de la fiche d'inscription).
- **50,00 €** : Elève de plus de 12 ans toujours inscrit dans l'enseignement primaire.
- **75,00 €** : Elève inscrit dans l'enseignement secondaire, supérieur ou universitaire, de promotion sociale, subventionné par la FWB.

2. Lieux d'inscriptions et reprise des cours

• BASTOGNE

- Inscriptions au secrétariat de l'académie à partir du mercredi 21/8 et jusqu'au 30/9 ; ouverture du lundi au vendredi de 14h à 18h00, et le samedi de 9h00 à 12h00.

- Reprise des cours : le lundi 2 septembre 2019.

Sauf les cours suivants :

- Formation pluridisciplinaire 1^{ère} année
- Art dramatique 1^{ère} année (F1) } >> dès le mardi 10 septembre
- Cours complémentaires en musique
- Formation musicale 1^{ère} année (enfants & adultes)
- de danse 1^{ère} année et préparatoire } >> dès le lundi 9 septembre
- d'éveil musical >> rentrée le samedi 14 septembre

• HOUFFALIZE (locaux de l'école primaire, Rue de Schaerbeek, 3)

- Inscriptions : le mercredi 4 septembre, de 13h30 à 15h (ou à Bastogne)
- Reprise des cours d'instrument : le mardi 3 septembre
- Reprise des cours de formation musicale : le mercredi 11 septembre

• VAUX-SUR-SÛRE (locaux de l'école primaire, Rue de Wez, 4)

- Inscriptions : le lundi 2 septembre, de 16h10 à 17h50 (ou à Bastogne)
- Reprise des cours : le lundi 9 septembre

Cours d'instruments et de chant :

Les nouvelles demandes sont placées dans une « liste d'attente » gérée par la direction. Lorsqu'une place est disponible, c'est le professeur qui contacte l'élève au plus tôt après le 15/9 ou durant l'année.

Pour les réinscrits : horaire à convenir avec le professeur la première semaine de septembre.

3. Âges d'admission (Tous les âges mentionnés font référence à la date du 31 décembre 2019)

- Eveil musical : 4 ans
- Cours d'instruments et de Formation musicale : 7 ans
- Cours pour adultes dès 14 ans
- Danse classique : 5 & 6 ans préparatoire ; 7 ans cycle normal
- Arts de la parole : 8 ans pour la formation pluridisciplinaire et 12 ans pour les autres cours.

4. Régularité d'un élève à l'Académie

Pour être considéré comme "régulier", c'est-à-dire reconnu par la FWB et pouvoir suivre les cours, un élève doit être présent chaque semaine à l'horaire du cours et le nombre minimum de périodes selon la filière choisie (1 en danse débutant et éveil musical, 2 pour le cycle normal ou 5 pour la Transition).

Les règles se trouvent dans le Décret du 2/06/1998 & l'Arrêté du Gouvernement du 6/07/1998.

Toute absence doit être justifiée rapidement et par écrit auprès du professeur ou du secrétariat.

Les services d'inspection et de vérification de la FWB sont très présents et stricts.

Le palmarès de l'année précédente sera accessible dès le 15 juillet sur le site de l'académie ; la version papier sera disponible sur demande au secrétariat.

N'hésitez pas à nous contacter ou à nous rendre visite pour tout complément d'information souhaité.

Vous remerciant de votre confiance et de l'attention que vous accorderez à ce courrier, nous vous souhaitons déjà une excellente année scolaire 2019-2020.

Roland MAUS
Directeur f.f.